

Projet de recherche sur le « refus » d'hébergement des personnes sans-abri Edouard Gardella, Erwan Le Méner

Problématique

« Le refus d'hébergement des personnes sans abri » constitue l'intitulé du projet d'étude, issu d'une préoccupation importante des équipes de terrain du Samu social de Paris¹. D'apparence très simple, cet intitulé pourrait conduire à une étude assez sommaire consistant à aller interroger les SDF en leur posant tout bêtement la question : « pourquoi refusez-vous un hébergement ? ». Mais à cette question, chacun a déjà des réponses, de la direction du Samu social de Paris aux membres des EMA, des sans abri aux personnes citoyennes quelconques. Pourtant, une telle formulation inclut un présupposé implicite, problématique dans la mesure où il tend à infléchir le regard vers des cadres d'analyse qui peuvent devenir univoques.

Parler de « refus d'hébergement » suppose en fait d'adopter une optique particulière sur l'action des sans domicile fixe : celle des acteurs de terrain, confrontés à des personnes qui n'acceptent pas une proposition d'hébergement. Une enquête menée sur le « refus d'hébergement » consisterait donc à essayer de comprendre pourquoi des SDF refusent d'être hébergés, quand il ne leur resterait comme demeure que la rue.

Aussi risque-t-on, à ne pendre assez garde à l'intitulé de l'enquête, d'orienter uniquement la recherche vers une méthode d'entretien auprès des seuls sans-abri, qui viseraient à compiler leurs raisons et leurs griefs. L'étude, en ce sens, ferait office d'expertise (impliquant en tant que telle des spécialistes extérieurs) destinée à l'institution. Le risque devient alors d'oublier d'interroger le phénomène du refus comme un processus provenant d'une *interaction* entre les acteurs de cette institution et les sans-abri. Ce qui implique de ne pas se cantonner à la seule question : « pourquoi les sans-abri refusent-ils l'hébergement qu'on leur propose ? », puisque cette question oriente la focale vers les SDF seulement. Il s'agit également de considérer la façon dont les refus sont formulés, les situations dans lesquelles ils ont lieu, le type d'hébergement qui est refusé. En tant que sociologues, on doit d'abord décrire la façon dont se passent les refus, pour ensuite interpréter les raisons qui peuvent les motiver. On ne peut donc pas se contenter d'interroger les SDF.

Analyser le refus d'hébergement comme la résultante d'une interaction n'est cependant pas chose évidente. Ce problème promène avec lui un cortège de représentations et de théories spontanées et antérieures à l'enquête, de modèles implicites et de réponses médicales parfois tranchées. Le refus d'hébergement résulterait de traits de caractère propres à certains sans-abri, ou bien, constituerait le symptôme d'une pathologie mentale, ou encore le signe d'un dysfonctionnement du Samu Social de Paris, d'une inadaptation de cette institution à une population dont le seul destin adapté serait celui de l'asile². La difficulté est

¹ Le problème du refus d'hébergement se pose aussi à d'autres institutions d'aide aux SDF que le Samu social. Les réflexions qui suivront ne se focaliseront donc pas uniquement sur cette institution, même si elle restera notre terrain d'étude privilégié.

² P. Declerck, *Les naufragés*, Plon, coll. « Terre humaine », Paris, 2001.

tout aussi grande quand on effectue une recension de la littérature existante. Force est de constater la maigreur de la littérature focalisée sur le refus d'hébergement. Dans la plupart des rares travaux qui l'évoquent, ce problème est rapidement esquissé, et souvent rabattu soit sur un discours médicalisant (ils sont fous)³, soit sur un discours critique (les centres sont de telles prisons qu'il est scandaleux que les sans-abri subissent l'humiliation de devoir accepter de telles conditions de logement)⁴. Au mieux, on retrouve une recension des raisons invoquées par les SDF (saleté, violences, autres possibilités temporaires de logement)⁵.

Toutes ces études forment évidemment des hypothèses à prendre en compte. Mais il semble qu'elles partagent deux points aveugles. D'une part, aucune ne prend suffisamment au sérieux le processus d'interaction, puisque chacune se centre soit sur l'institution, soit sur les SDF. Or, le principe premier de l'interactionnisme impose de ne pas se focaliser sur une partie seulement des participants à l'interaction, dans la mesure où c'est précisément l'interaction qui construit le phénomène à étudier⁶. L'autre point aveugle, c'est le moment précis du refus. Comment se déroule un refus d'hébergement ? Comment le décrire ? La question paraît triviale, et pourtant, c'est un vide béant qu'il s'agit de combler avant de commencer à interpréter quoi que ce soit.

Cette étude se place donc sous un double auspice, qui correspond à un double écart par rapport à la littérature existante : l'interactionnisme, qui s'écarte à la fois de la sociologie critique ou de l'expertise médicale ; l'impératif empirique de la description, qui vise à mieux fonder les interprétations déjà effectuées.

Il semble ainsi impératif de procéder en quatre étapes⁷.

I) D'une part, il s'agit de préciser ce qu'on entend par « refus d'hébergement ». Après quelques nuits passées auprès des équipes mobiles d'aide (EMA), cette définition a perdu son univocité pour nous, et c'est à partir d'une typologie de différents cas possibles qu'on mettra en lumière, par contraste, le cas « emblématique » du refus d'hébergement qu'on prendra en compte dans ce protocole d'enquête. Mais il va de soi que dans la suite de l'étude, les autres cas seront aussi plus ou moins abordés, selon leur pertinence par rapport au cas « emblématique ».

II) Dans un deuxième temps, on précisera le cadre théorique interactionniste qu'on cherche à mettre en place, d'abord par contraste avec les théories qui le contredisent, au moins partiellement. A savoir : le fonctionnalisme simplifié ; le modèle marchand d'offre et de demande ; l'expertise médicale. Il s'agit d'explicitier les dangers qu'on a pu pressentir en raisonnant spontanément à partir de l'expression « refus d'hébergement ».

III) Cette ouverture problématisée de la formule « refus d'hébergement » conduit dans un troisième temps à expliciter « positivement » le cadre interactionniste de l'analyse, en pointant les limites des solutions théoriques précédemment évoquées.

IV) Enfin, ces limites nous amènent à préciser la méthode et le terrain pratiqués pour conduire une étude interactionniste du refus d'hébergement des personnes sans abri.

³M-N. Noiro, F. Descarpentries et A. Mercuel, « Refus d'assistance des sans-abri. Psychopathologie et éthique : liberté ou interventionnisme ? », in *L'évolution psychiatrique*, n°65, 2000, pp. 763-771

⁴C. Lanzarini, *Survivre dans le monde sous-prolétaire*, Paris, Le sociologique, PUF, 2000.

⁵J. Damon, *La question SDF*, PUF, coll. « Le lien social », Paris, 2002 ; D. Zeneidi-Henry, *Les SDF et la ville. Géographie du savoir-survivre*, éditions Bréal, coll. « D'autre part », 2002, pp. 97-151

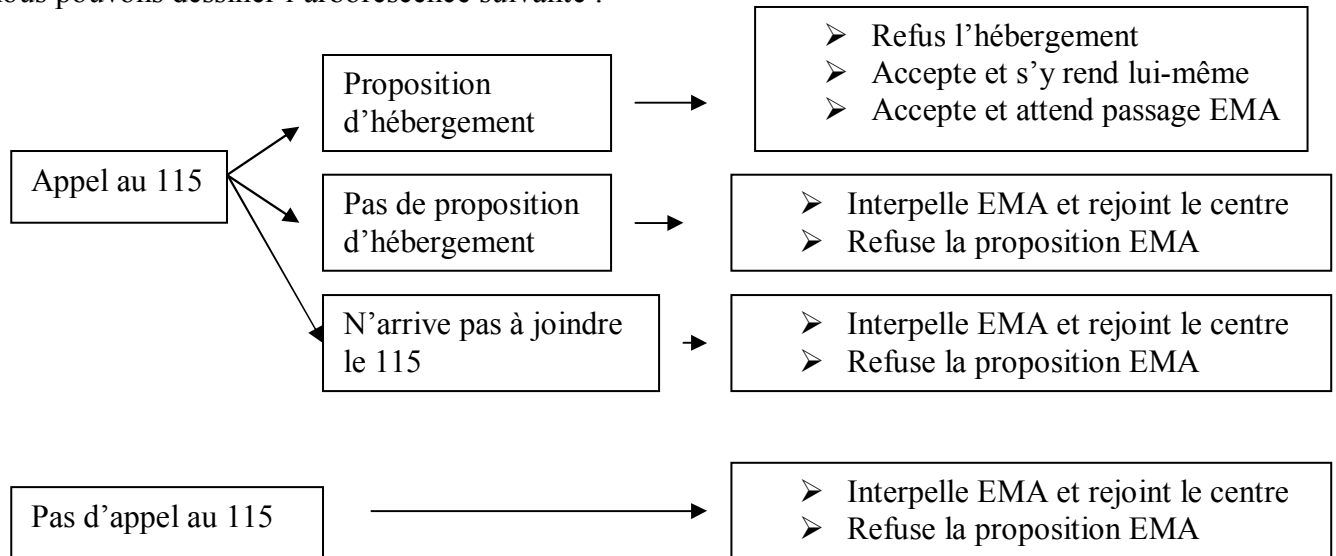
⁶Ce qui évite de tomber dans l'accusation implicite d'un dysfonctionnement ou d'un scandale, en attribuant les causes (et donc la responsabilité) soit aux uns soit aux autres. Le parti pris interactionniste vise précisément à esquiver les prénotions idéologiques critiques, et à donner ainsi toute sa place à l'enquête empirique sans donner de réponse *a priori*.

⁷Nous conseillons, pour une meilleure intelligibilité du texte qui suit, la lecture de la partie de l'annexe intitulée « Fonctionnalisme et interactionnisme ».

I. Le cas « emblématique » du refus d'hébergement des sans-abri.

Cette courte partie vise à clarifier les différents cas possibles d'interaction entre services disponibles pour les SDF et la volonté d'hébergement. *Par son caractère simplificateur, nous espérons ainsi provoquer des réactions qui nous guideront vers la prise en compte de cas plus complexes.*

Pour envisager la variété des situations possibles et donc des rencontres entre sans-abri et personnel du Samu social, on se propose d'adopter un mode de raisonnement ensembliste. Considérons l'univers suivant : appeler ou ne pas appeler le 115. A partir de cette distinction, nous pouvons dessiner l'arborescence suivante :



On dénombre ainsi neuf parcours possibles, qui aboutissent soit à l'acceptation soit au refus de l'hébergement proposé au sans-abri, à l'une des étapes de la chaîne.

Parmi ces situations, on compte quatre refus, dont les procédures diffèrent plus ou moins.

Il y a d'abord ce que l'on pourrait appeler le *refus emblématique* : le SDF ne demande rien et refuse tout hébergement lui étant proposé. C'est dans notre arbre la dernière branche. Cette forme de refus, inconditionnel aux possibilités offertes par l'institution, via le 115 ou les EMA, correspond certainement au cas le plus choquant du refus d'hébergement. Est-ce à dire qu'il soit représentatif du d'hébergement et donne à comprendre les autres formes de refus d'hébergement? Rien n'est moins sûr.

En effet, on distinguera un *refus secondaire*, qui vient à la suite d'une demande d'hébergement, entendue ou non, et donc après une proposition d'hébergement, annoncée soit au téléphone, soit au contact direct des EMA. Ceci correspond aux première et septième branches de notre arbre.

Enfin, on note la présence d'un troisième type de refus, qu'on nommera un *double refus* : la demande du sans-abri reçoit une fin de non-recevoir, en premier lieu. Puis, dans le refus, c'est au tout du sans abri de refuser l'hébergement proposé directement par une EMA. On reconnaît cette possibilité dans la cinquième ligne du schéma.

Ce schéma invite à remarquer la variété des formes de refus, en deçà même d'une interrogation sur leur signification. Cette diversité formelle tient à plusieurs choses : aux différents cadres de rencontre avec le Samu Social, au nombre des rencontres, et à leur ordonnancement.

Le cas du refus emblématique ne décrit donc pas la seule manière de refuser un hébergement, et il convient bien de questionner la variété des formes, et plus encore, des expériences de ce refus.

L'évidence imposée par les cas non problématiques, et les problèmes apparemment « irrationnels » posés par ailleurs, constituent en fait la toile de fond de l'analyse théorique qui va suivre. En effet, lorsque tout semble aller bien, tout paraît fonctionnel. On essaiera alors de caractériser les théories qui pourraient fonder cette harmonie fonctionnelle. Et quand « ça coince », il faudrait passer à d'autres théories comportementales, dont le piège est de conclure trop vite à une inadaptation ou à une pathologie mentale. Dans la partie qui suit, on va montrer que les théories fonctionnalistes et « médicalisantes » vont de pair, et ne permettent pas pour autant de décrire et de comprendre ce qui est en jeu dans le refus d'hébergement.

II. Présupposés théoriques de la question du « refus d'hébergement ».

Ce qui suit ne prétend pas constituer une description fidèle du fonctionnement concret du Samu social de Paris. Il s'agit plus précisément de pointer ce que nous considérons comme des obstacles théoriques pour mener à bien notre étude⁸.

Le fonctionnalisme⁹ constitue le cadre général dans lequel le problème pourrait être compris, à condition d'en accepter la solution corollaire : la réponse psychiatrique. Nous commençons par expliciter ce cadre qu'on peut estimer comme largement partagé ou comme pouvant venir spontanément à l'esprit. Ceci pour mieux montrer en quoi nous nous en éloignerons (objet du III).

1) *Fonctionnalisme*¹⁰.

Le Samu social est une institution dont l'une des fonctions officielles (explicite) consiste à fournir des hébergements d'urgence aux personnes sans domicile fixe. Des équipes mobiles d'aide (EMA) vont à la rencontre des SDF, en réponse aux appels adressés au 115, au hasard de la tournée ou encore grâce à la connaissance des lieux régulièrement fréquentés par des sans-abri. Sous cet angle, le rôle des EMA est aussi de veiller sur la sécurité et la santé des personnes sans abri pour la nuit ; le rôle qu'ils attendent des SDF est de s'en remettre à eux pour obtenir ce qu'on les suppose vouloir, puisqu'ils sont assistés en tant qu'ils en sont dépourvus : un toit. Lorsque des individus refusent l'hébergement, une incompréhension légitime se fait jour. Quels en sont les ressorts et les conséquences ?

La fonction du Samu social implique un type d'interaction entre ses équipes et les SDF : un échange, mais d'une sorte très particulière. Les services proposés par l'institution peuvent correspondre à une offre. Filons l'analogie économique : les SDF occupent une position analogue à celle d'un demandeur. S'opère alors la rencontre entre l'offre d'hébergement et une demande, spontanée (appel au 115) ou provoquée (personnes abordées sans avoir eu l'initiative de la rencontre). La particularité de cet échange est l'absence de prix : la prestation du service est la plupart du temps gratuite. S'agit-il alors d'un don pur ? Tout don, on le sait

⁸ NB : l'exposé s'appuie sur l'expérience du Samu social. L'extrapolation devra en tenir compte.

⁹ Pour plus de précisions sur ce modèle théorique, se reporter aux annexes.

¹⁰ Nous renvoyons le lecteur à l'annexe « Fonctionnalisme et interactionnisme » pour une meilleure compréhension de cette partie.

depuis le fameux essai de Mauss¹¹, n'est qu'un élément du cycle itératif donner-recevoir-rendre. En ce qui concerne l'hébergement, les biens échangés seraient un toit contre le sentiment du travail accompli, et le cycle du don trouverait sa prolongation logique dans une promesse de travailler ensemble vers la réinsertion. En quelque sorte, le SDF et le travailleur social échangent un hébergement et un sentiment d'utilité. Si ce n'était pas le cas, pourquoi le refus d'hébergement poserait un problème d'incompréhension ? Le refus d'hébergement place les membres de l'institution face à une absurdité, à un non-sens. Du point de vue institutionnel, il correspond à une dysfonction dans le système de l'assistance et de l'hébergement d'urgence. Quand un sans-abri refuse l'aide proposée par un travailleur social, il se passe deux choses en même temps : il est confirmé dans sa position de demandeur, libre d'accepter ou de refuser une offre qui vient à lui ; mais il rompt également les conditions de l'échange fonctionnel, et place l'institution face à une certaine inutilité, au moins à une incapacité à remplir sa fonction.

Il s'agit dès lors de soulever deux autres traits théoriques qui entrent en liaison avec ce cadre fonctionnaliste. D'une part, pourquoi le refus d'hébergement pose-t-il un problème ? D'autre part, quelles solutions « théoriques » ont déjà été proposées ? La première question renvoie à la dimension morale du problème ; la seconde, à la solution psychiatrique, qui nous permettra de mieux mettre en lumière la spécificité de la solution sociologique (ce qui sera fait dans le III).

2) Formulation du problème en terme de « dilemme moral ».

Partons d'une caractérisation de la spécificité du Samu social de Paris : il s'agit de proposer aux SDF, et non d'imposer, une prise en charge, ou au moins, une soupe, une discussion, un lien possible avec l'institution.

On peut qualifier ce principe éthique comme étant « le respect de la justice d'autrui ». Autrement dit, les institutions qui proposent une aide aux sans abri ne peuvent plus légalement leur imposer quoi que ce soit, et ce, depuis la dépénalisation de la mendicité et du vagabondage en juillet 1993. Le refus d'hébergement est donc un acte entièrement légal. Pourquoi, dès lors, pose-t-il un problème, voire un « cas de conscience », que tout un chacun peut ressentir quand il voit des sans abri se dégrader physiquement ? Parce que ce principe éthique s'inscrit dans ce qu'on peut appeler le « fait moral »¹². Ce fait moral est redevable comme tel de la sociologie morale.

Dans le premier chapitre de *Morale et sociologie*, P. Pharo détermine le domaine de la sociologie morale, en définissant ainsi le « fait moral » :

« Si l'on veut tenir compte du fait moral dans sa spécificité, et non pas du fait normatif en général qui est plus large que le fait moral, c'est sans doute aux valeurs morales qu'il faudra d'abord le rattacher ; car le standard de la meilleure fin, en termes d'un bien absolu hypothétique, mais surtout en termes d'évitement de la souffrance induite, de respect de la justice d'autrui et de manifestation des vertus, apparaît comme la principale raison de l'obligation morale »¹³.

La définition du fait moral relève donc de 4 critères : le bien absolu hypothétique ; l'évitement de la souffrance induite ; le respect de la justice d'autrui ; la manifestation des vertus. La

¹¹ Mauss M., *Essai sur le don* in *Sociologie et Anthropologie*, Quadrige, PUF, 1985.

¹² P. Pharo, *Morale et sociologie*, Gallimard, Coll. Folio/Essai, Paris, 2004.

¹³ P. Pharo, *ibid*, p. 83.

spécificité de la relation d'assistance qui guide l'action du Samu social semble s'inscrire dans le critère du respect de la justice d'autrui¹⁴, que Pharo explicite ainsi :

« L'aspiration moderne qui s'exprime dans la recherche de la négociation et le non-recours à la force, [...], dans la prise en compte du consentement libre et éclairé d'autrui, [...], est en fait typique de ce que cherche l'idée de politique de la justice d'autrui. [...] »¹⁵.

La relation d'assistance, qui a remplacé la relation de coercition et de ramassage forcé, exprime au plus haut point ce principe éthique, avec tous les problèmes qui en découlent directement : comment gérer le refus de l'aide qu'on propose ? Le support éthique du refus d'hébergement est bien le passage de la répression à l'assistance, l'adoption de la politique de la justice d'autrui dans le traitement des SDF ; mais c'est également le support juridico-éthique des problèmes que rencontrent les travailleurs sociaux confrontés au refus. En fait, l'enjeu axiologique qui émerge dans le refus d'hébergement s'inscrit à l'intersection des contradictions internes au fait moral. Essayons d'explicitier ces propositions abstraites, en rapportant l'action qu'on pourrait attendre d'une EMA dans un cadre fonctionnaliste (elle remplit le rôle afférant à son statut officiel) aux 4 critères du fait moral.

L'EMA qui propose un hébergement d'urgence (ou un soin) a en tête une meilleure fin hypothétique : mettre le SDF qui dort dehors dans un centre d'hébergement (premier critère). Elle peut ainsi accomplir son devoir vertueux (quatrième critère), en travaillant à éviter une souffrance considérée comme indue, puisque le SDF est vu, depuis maintenant 20 ans et la progression du chômage, comme une victime socio-économique¹⁶ (deuxième critère). Mais, pour que le fait moral de l'assistance soit pleinement accompli, il faudrait que le SDF accepte l'hébergement de sa pleine volonté autonome (troisième critère). De cette acceptation émerge un cercle vertueux et même « vertuant », puisque le SDF contribue à l'accomplissement total, c'est-à-dire réciproque, du fait moral. En acceptant l'hébergement, le SDF semble s'accorder avec le bien absolu hypothétique dans ce contexte là (premier critère) ; de là, il manifeste sa propre vertu de « pauvre méritant » qui cherche à s'en sortir (quatrième critère) ; il évite ainsi une souffrance qui peut lui paraître arbitraire (deuxième critère) ; il reste dans son libre arbitre, puisqu'il pourrait légalement refuser (troisième critère). On voit ainsi se dessiner les conditions critériologiques de félicité du fait moral accompli. Or, le refus d'hébergement introduit une contradiction dans ce fonctionnement, contradiction qui peut être à l'origine du désarroi ressenti par les EMA, mais aussi par tout le public qui supporte l'action sociale d'assistance menée par le Samu social. Après deux nuits passées, on ne peut que partager l'abattement ou la résignation contrainte manifestés par certains membres devant le refus obstiné de certains SDF, pourtant dans des états d'hygiène alarmants.

Via ce petit détour par la dimension morale du problème du refus d'hébergement, point une des questions essentielles : celle de la rationalité. Prenons les choses à l'envers : si les SDF acceptaient l'aide proposée, ce serait tellement plus simple pour tout le monde, autant au niveau du fonctionnement de l'institution qu'au niveau moral. C'est là que la grille fonctionnaliste est complète : les institutions ont une utilité, mais aussi des effets moralisant. Alors, comment comprendre les refus, si ce n'est en supposant que l'institution de l'hébergement simple n'est pas adéquate aux SDF ? Ce qui signifie deux choses reliées : le Samu social serait dysfonctionnel, parce que l'institution adéquate aux SDF refusant l'hébergement, ce serait l'asile. On entre de pleins pieds dans la solution psychiatrique du problème.

¹⁴ En effet, cette institution apparaît après la dépenalisation de la mendicité et du vagabondage en juillet 1993. L'existence de ce délit, depuis le Code Pénal Napoléonien de 1810, constituait une assise légale au transport forcé de certains SDF dans des centres d'assistance, notamment au Chapsa de Nanterre.

¹⁵ P. Pharo, *ibid*, p. 71.

¹⁶ Sur la construction socio-politique de la question SDF, voir Damon J., *La question SDF*, op. cité.

3) La réponse psychiatrique à la dysfonction du refus d'hébergement.

Comment expliquer ce refus ? Du côté de l'institution, l'enjeu est de comprendre ce qui apparaît d'emblée comme un comportement irrationnel. Ainsi certains médecins ont-ils tenté de rendre compte de cette attitude par l'existence de pathologies mentales, comme le montre une enquête récente sur le refus d'assistance, menée par des psychiatres et commandée par le Samu social de Paris¹⁷. Face à l'inquiétude des équipes du Samu social devant les situations de refus, cette enquête se proposait d'évaluer la part de troubles psychiques dans le refus d'assistance.

Fondée sur des entretiens conduits dans les rues de Paris pendant un mois et demi (de mars à avril 1996), cette étude indique que, sur les 48 cas de refus étudiés, 26 seraient sous-tendus par des troubles mentaux. Le délire psychotique (notamment le délire persécutif), le syndrome dépressif, le trouble de la personnalité, le déficit intellectuel, constituent les troubles identifiés expliquant le refus d'hébergement. Il existe cependant des troubles non identifiés et des refus considérés comme non pathologiques. Mais, l'enquête révélant une forte proportion de malades mentaux (67%), cette nuance n'empêche pas les psychiatres d'affirmer qu'« en situation de refus de l'aide proposée, le sujet qui dort dans la rue présente fréquemment une pathologie mentale »¹⁸. La relation entre le refus d'être assisté et la présence de pathologie mentale relève, d'après les auteurs, d'une causalité évidente, mais non expliquée en tant que telle.

On notera la proximité de ces conclusions avec une thèse désormais fameuse, dotée d'une grande visibilité à la fois publique et institutionnelle, selon laquelle les SDF sont des « naufragés »¹⁹, individus dont le fonctionnement mental aurait intériorisé l'exclusion sociale. Ils seraient, en fait, exclus d'eux-mêmes et, devenus étrangers à toute notion d'espace et de temps, inadaptés aux exigences de la société, notamment en ce qui concerne tout effort de réinsertion par le travail. Le refus d'hébergement ne serait qu'un symptôme parmi d'autres de cet état avancé de « désocialisation ». La seule solution réaliste, autrement dit en adéquation avec l'état mental des SDF, consisterait à changer la fonction des centres d'hébergement, qui ne rempliraient de toute manière jamais leur mandat en terme de réinsertion, et de les transformer aussi en des lieux de veille asilaire²⁰.

Cette partie a permis d'identifier un mode d'intelligibilité du refus d'hébergement. Le fonctionnalisme thématise en effet un certain nombre de clefs de lecture : l'utilité d'une institution, la moralisation des participants et du public visé, la convergence des attentes entre l'institution et le public censé bénéficier de son utilité. En ramassant ceci dans une phrase, on dirait : une société fonctionne par la convergence moralisante des attentes entre une institution et le public censé bénéficier de son utilité. Dès qu'il y a divergence des attentes, un problème fonctionnel et moral se pose. Ce qui se formule souvent de deux façons : soit c'est irrationnel, soit c'est immoral. Longtemps, les vagabonds et les mendiants, qui ne rentrent pas dans le cadre général de l'échange par le travail, ont été l'objet de ces deux solutions au problème posé dans un cadre fonctionnaliste. Mais, depuis le chômage de masse et la perception de la pauvreté comme conséquence des dysfonctionnements de l'économie marchande, la solution de l'immoralité est moins posée, au profit de la solution de l'irrationalité. Le refus

¹⁷ M-N. Noirod, F. Descarpentries et A. Mercuel, « Refus d'assistance des sans-abri. Psychopathologie et éthique : liberté ou interventionnisme ? », art. cité.

¹⁸ *Ibid*, p. 768.

¹⁹ Declerck P., *Les naufragés. Avec les clochards de Paris*, Terre Humaine, Plon, 2001.

²⁰ Cette solution apparaît à la fin de l'article « Vers une psychiatrie humanitaire en France ? Analyse des représentations des soignant s'occupant de personnes SDF », C. Ballouard, G. Moutel, J. Hassin, C. Hervé, in *L'information psychiatrique*, n°8, octobre 1999, pp. 815-821. Elle est explicitement et intensivement développée par P. Declerck dans la deuxième partie de son ouvrage *Les Naufragés*, op. cité.

d'hébergement ne peut dès lors se comprendre qu'en creux de ce modèle général : il est irrationnel²¹.

Pour essayer de trouver d'autres réponses à ce problème, on voit qu'il suffit d'abord d'explicitier le cadre de pensée dans lequel la solution psychiatrique paraît évidente, et ensuite de pointer les limites du modèle et de sa réponse. Ce qui constitue tout l'enjeu de la partie suivante.

III. Limites théoriques : pour un cadre d'analyse interactionniste.

Nous avons ainsi mis en lumière un schéma d'intelligibilité fonctionnaliste du SSP (Samu social de Paris). Ce schéma, rappelons-le, n'a pas de fondement empirique direct. Il a le statut d'un modèle, construit d'après nos lectures, et en tant que tel, il propose une explication et par là une interprétation vraisemblables de la réalité²². Il nous permet de formuler un certain nombre d'hypothèses, que l'enquête mettra à l'épreuve. Ces hypothèses apparaissent souvent comme des conclusions dans la littérature sur les sans-abri. Nous avons ainsi observé que, dans une grille d'interprétation fonctionnaliste du SSP, le refus d'hébergement apparaît comme un non-sens, comme quelque chose qui n'a *pas lieu d'être*. En effet, le refus d'hébergement est certes dysfonctionnel, mais il ne répond pas pour autant de l'agrégation de comportements rationnels. Plus précisément, dans un cadre fonctionnaliste rigide, fermé sur l'institution, le refus d'hébergement H ne peut être compris comme une activité rationnelle. Comment alors expliquer ce non-sens ?

Nous avons exhibé un certain nombre de propositions associées à un cadre de pensée psychiatrique et/ou culturaliste, qui établissent une rupture entre les SDF et le monde environnant. Les SDF sont des fous, ou au moins des étrangers radicaux. Prendre les SDF pour des fous ou des étrangers, c'est donner sens au non-sens problématique de l'assistance. C'est aussi orienter la prise en charge dans une voie soit libérale soit carcérale²³.

Remarquons d'ailleurs l'ambiguïté inscrite dans l'idée d'une prise en charge libérale. En effet, si nous voyons bien ce à quoi peut renvoyer un traitement coercitif des populations démunies²⁴, dans sa version strictement carcérale et/ou assistancielle, nous distinguons moins de manifestations d'une prise en charge libérale des pauvres. C'est en fait peu étonnant. L'expression peut être entendue comme une oxymore, au sens où la prise en charge suppose une volonté et un pouvoir de normalisation antinomiques avec la reconnaissance d'un libre arbitre. La reconnaissance de ce libre arbitre, qui nourrit certaines représentations de la misère et ne contredit pas (bien au contraire) l'acceptation de l'étrangeté des sans-abri, promeut l'exclusion des sans-abri du corps social (et politique) et donc un traitement minimal, au moindre frais, de leur pauvreté, préventif et répressif si la nécessité l'impose²⁵, qui n'a plus

²¹ Ce qui laisse entier le problème moral ressenti par les EMA sur le terrain. Mais nous reviendrons sans doute sur cet aspect de la question plus tard dans l'année.

²² On reprend les idées classiques de Weber et Simmel sur la modélisation en sociologie.

²³ C'est une conclusion *logique* de l'affirmation de séparation imperméable entre les sans-abri et les autres. Mais peu d'auteurs, assurément, reconnaissent la solidarité des ces deux propositions. A notre connaissance, P. Declerck est celui qui prend le plus au sérieux les conséquences politiques et assistanciennes de cette rupture, à laquelle il souscrit, en témoigne sa solution asilaire au problème de la grande exclusion.

²⁴ Geremek B., *La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Age à nos jours*, collection Bibliothèque des histoires, NRF/ Gallimard, Paris, 1987.

²⁵ La forme de cette relation entre un pouvoir politique directeur libéral et des populations étrangères peut accepter des contenus très variés. On penserait volontiers que la question actuelle des sans-papiers en France est une nouvelle expression de cette relation. Cette remarque n'est pas une simple coquetterie : le raisonnement sociologique profite des comparaisons qui peuvent porter aussi bien sur la forme que sur le contenu des relations étudiées. La prostituée et le curé ont ceci de commun que le secret est au cœur de leur activité. La comparaison des deux professions est des plus utiles au sociologue (E. Hughes).

grand-chose à voir avec l'assistance²⁶. D'autre part, orienter l'assistance vers un pôle libéral pourrait aussi signifier un traitement différencié des personnes rencontrées, certaines méritant une aide plus marquée au nom de leur participation du corps social. Mais alors la libéralité du traitement pourrait simplement signifier que l'opérateur de la prise en charge offre la possibilité au pauvre rencontré de faire la preuve de son appartenance à la société, de sa non-étrangeté. Ce travail de la preuve (qui ne peut pas être confondu comme tel avec l'obligation de montrer que l'on mérite assistance) se joue au moment de la rencontre entre le travailleur social et l'assisté potentiel. Ce raisonnement est bien un raisonnement formel, sans support empirique déterminant. Toutefois, il nous conduit à formuler une hypothèse empirique : les travailleurs sociaux, dans leur rencontre avec les sans-abri, produiraient des distinctions de public entre les personnes abordées, qui impliquent des prises en charge différentes. Quels seraient les ressorts interactionnels de ce travail de catégorisation ? Comment en rendre compte ? Quelles en seraient les conséquences pratiques ? Comment, ainsi, ces procédures de catégorisation s'articuleraient-elles avec le travail général de la prise en charge, et celui, afférant, de l'hébergement ?

Cette série de questions invite à penser que le refus d'hébergement, formulé par les sans-abri, relève au moins en partie d'une négociation située qui n'implique pas seulement le sans-domicile, mais aussi le travailleur social. Dans ces rencontres conclues par l'énonciation d'un refus, il y a fort à parier que les arguments mis en jeu ne se rapportent pas seulement au temps et à l'espace de la négociation, non plus qu'à la seule prestation proposée *in situ*. Nous devons par conséquent élargir le terrain de l'enquête, ou plutôt ne pas le limiter *a priori* à un questionnement, conforme au schème d'intelligibilité fonctionnaliste, sur le statut des personnes cibles²⁷. Ce principe de non-limitation préalable de l'objet et du terrain d'enquête, conforme aux canons de l'interactionnisme dans sa version goffmanienne ou ethnométhodologique²⁸, remet en cause les catégories (associées à la folie ou à l'altérité) par lesquelles les sans-abri sont décrits en dehors du contexte de leur rencontre, et par lesquelles le refus d'hébergement peut être expliqué.

Ainsi l'existence d'une relation causale entre le refus d'hébergement et la détection de pathologies mentales n'est-elle en rien avérée. Logiquement, la contradiction de cette causalité démonte le schéma d'intelligibilité fonctionnaliste : si rien ne prouve que la folie ou l'altérité radicale des sans-abri ne rend compte du refus d'hébergement, comment alors l'expliquer ? L'écroulement de ce modèle certes théorique, mais solidaire d'interprétations psychiatrique du sans-abrisme, repose sur la démonstration d'une commune humanité entre eux et nous (1). Dès lors, nous sommes amenés à construire un nouveau cadre d'intelligibilité du refus d'hébergement, et nous nous proposons d'évoluer au plus près des pratiques des sans-abri. Nous verrons que l'hébergement refusé par le sans-abri doit être compris comme une solution particulière à une question, celle de l'abri, du logement (2), qui n'est d'ailleurs pas forcément pertinente dans la rencontre avec les travailleurs sociaux. A ce titre, l'hébergement revient à une pratique parmi d'autres de la survie, et devient un thème parmi

²⁶ La notion d'assistance reposant sur la reconnaissance du droit des pauvres, et donc de leur place, même à la marge, dans l'ensemble politique (Cf Simmel G., *Le pauvre* in *Sociologie*, Paris, Sociologies, PUF, 1999).

²⁷ Cf en annexe notre présentation du fonctionnalisme pour les notions de statut et de rôle notamment.

²⁸ Un ancrage méthodologique commun aux deux approches consiste à prendre au sérieux des interactions situées, à refuser de projeter sur toute situation des catégories d'intelligibilité avant d'analyser le déroulement de ces situations, à apprécier comment se crée, se maintient, se transforme un ordre situé. Sur les ressemblances et les dissemblances entre Goffman et Sacks (dont l'analyse de conversation doit énormément à l'ethnométhodologie) voir Conein B. in Castel R., Joseph I. (dir.), *Le parler-frais d'Erving Goffman*, Arguments, Minuit, Paris, 1989.

d'autres, d'une sociologie des expédients²⁹ La problématisation, empiriquement fondée, du refus d'hébergement, est alors à rapporter à un ensemble de pratiques constitutif de la survie (3). (Et rien ne dit encore, c'est-à-dire avant l'enquête, que ce contexte soit pertinent pour analyser les rencontres entre sans-abri et travailleurs sociaux).

1. Les SDF sont-ils des « naufragés » ?

Si la solution psychiatrique peut certainement être pertinente pour une part de la population sans-abri, il apparaît de façon récurrente une tendance abusive à la généralisation de cas. En particulier, la conclusion de P. Declerck s'appuie sur un postulat contestable et des plus conséquents : une fragilité latente qui conduit, dès qu'il y a des ruptures biographiques comme le chômage et/ou le divorce, à une désocialisation de fait prévisible³⁰. Il existerait donc une essence, en puissance ou en acte, de l'être désocialisé, qui rendrait raison de comportements apparaissant irrationnels, tel le refus d'hébergement³¹. Autre manière de le dire : les sans-abri ou les « clochards »³² sont *radicalement* étrangers au monde normal, et cette altérité permet d'expliquer le refus d'hébergement.

En reprenant plus précisément le raisonnement de l'enquête de 1996³³, on peut voir émerger les postulats ontologiques et essentialistes implicites au raisonnement psychiatrique. En effet, on est confronté au problème de l'absence d'explicitation des critères pour évaluer le lien entre présence de troubles mentaux et refus. Or, il peut y avoir simplement coprésence des troubles et du refus d'hébergement, sans pour autant que les troubles expliquent directement le refus. Certes, quand les auteurs évoquent le cas de refus qui ne serait pas sous-tendu par des troubles, ils précisent : « Pour six personnes nous avons pu mettre en évidence un trouble psychique, mais les motifs du refus d'hébergement étaient explicites, cohérents et ne semblaient pas présenter de lien particulier avec les troubles observés. Les motivations du refus, dans ce cas, paraissent ancrées sur des éléments d'appréciation d'une réalité concrète bien perçue, appréhendée voire antérieurement expérimentée, et n'ont donc pas été considérées comme symptomatiques d'un trouble, même si celui-ci existe » (p. 767). On voit ici que les critères utilisés sont l'explicitation, la cohérence et la référence à « une réalité concrète bien perçue », voire « antérieurement expérimentée ».

²⁹ Les lignes de cette sociologie des expédients sont dégagées par I. Joseph, dans un « Le ressort politique de l'assistance, le moralisme et l'expérience de l'induction morale (A propos de Simmel et de l'ethnographie des SDF) » in Querrien A. (dir.), *Les SDF. Représentations, trajectoires et politiques publiques*, PUCA, 2003

³⁰ Pour des critiques plus détaillées des *Naufragés*, voir Gardella E., « Au-delà des lectures sociologiques et psychiatriques de l'exclusion. A propos des *Naufragés* de Patrick Declerck », *Terrains et travaux*, 5, 2003, ou encore Soutrenon E., « Offrons-leur l'asile. Critique d'une représentation des clochards en "naufragés" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 159, 2005.

³¹ Dans un article récent paru dans *Rhizome*, 15, 2004 (« Temporalité perdue et temporalité retrouvée. A propos des modèles de prise en charge »), P.-J. Parquet, psychiatre, distingue des modèles de prise en charge des précaires, successivement dominants dans le travail clinique (modèle de l'aliénation, de l'assistance, modèle réparateur, orthopédique, d'activation des compétences et des ressources, compensatoire). L'auteur insiste sur l'idée qu'aucun modèle n'est bon *a priori*, et que l'usage de modèle(s) dépend avant tout de la connaissance de « l'itinéraire de l'exclu ». Cette remarque contredit les recommandations prises séparément de chacun des modèles, fondés sur des postulats ontologique qui ne permettent pas de prendre acte de la diversité des parcours, des carrières des sans-abri, comme de leur inscription dans des dynamiques davantage structurelles, qui participent également de l'intelligibilité de l'exclusion.

³² P. Declerck parle plus volontiers de clochards que de sans-abri ou de SDF (Cf *Les Naufragés*, op. cité, p. ???). On ne saurait ignorer ni négliger l'effet de réalité de cette désignation : parler de clochards incline à rendre saillant dans l'observation des gens à la rue les traits de définition de la catégorie « clochard ».

³³ Noirot N., Descarpentries F., Mercuel A., « Refus d'assistance des sans-abri. Psychopathologie et éthique : liberté ou interventionnisme ? », art. cité.

Or, si l'explicitation est reconnue comme critère d'évaluation, alors son absence tend à signifier que le discours est irrationnel, que le sujet est délirant. Rien n'interdit néanmoins de penser que l'individu ait pu refuser d'expliciter ses raisons d'agir. La définition de la cohérence, elle non plus, ne va pas de soi. Sans doute peut-elle prendre des sens précis en psychologie ou en psychiatrie³⁴. On peut regretter alors que les auteurs n'aient pas précisé dans quel sens ils employaient ce terme, qui véhicule avec lui un cortège de représentations normatives.

La faible robustesse de la définition des critères d'évaluation du lien de causalité entre troubles diagnostiqués et refus d'hébergement pose ainsi le problème des hypothèses présupposées ou des théories implicites qui expliquent le lien entre troubles identifiés et refus d'hébergement. Hormis le cas du délire persécutif, où le refus est clairement lié à une crainte de persécution exercée par l'assistance (ce qui suppose que le SDF pense que l'assistance « aurait une volonté » de le maltraiter), l'explication du refus par le trouble identifié semble reposer sur un postulat ontologique : l'état mental pathologique stable intervient comme cause dans la plupart des comportements de l'individu, et notamment le refus d'assistance en situation de détresse. Cette relation causale, on le voit, n'est pas empiriquement fondée. Qu'est-ce qui explique alors le refus d'hébergement ? La folie ou l'altérité, en tout cas, n'y parviennent pas à elles seules. Il faudrait au moins trouver une variable intermédiaire observable pour rendre compte de la concomitance entre le refus d'hébergement et le diagnostic de pathologie. Mais notre travail n'est pas statistique, et nous ne supposons pas au reste que le sociologue ait le fin mot sur les problèmes des gens qu'ils étudient³⁵.

Cette remarque vaut comme une injonction à regarder les choses telles qu'elles se font et du point de vue de ceux qui les font (non pas forcément dans leurs termes³⁶). En premier lieu, il s'agit donc de questionner la séparation entre les sans-abri et nous, qui tient finalement au schéma d'intelligibilité fonctionnaliste du refus d'hébergement.

De nombreux écrits critiquent ou permettent de critiquer cette séparation. Il ne s'agit pas, dans ce projet, de faire l'inventaire de cette littérature. Il suffit d'en signaler les principaux traits. Bornons-nous à dire que l'on sait, depuis J. London, N. Anderson, et G. Orwell³⁷ au moins, l'utilité documentaire de la démarche ethnographique dans l'étude de la survie. La caractérisation de populations gagne en effet considérablement à être reliée à des pratiques spécifiques, qui ressortissent elles-mêmes à des contextes donnés. Étudier ce qu'il y a de « sordide et fastidieux » à vivre dans la rue, c'est aussi s'attacher aux compétences ordinaires et *communes* déployées par les sans-abri pour survivre, « autrement dit : travailler la sympathie, en explorer les ressorts et les limites, plutôt que s'en défier par un doute volontaire ; analyser les proximités – « ça aurait aussi bien pu m'arriver »- et enrichir le nuancier des expériences morales plutôt que de s'imposer une distanciation *a priori* ; défaire

³⁴ Nous remercions Sandrine Carpentier de nous avoir contraint à préciser notre critique.

³⁵ Bourdieu P., Chamboredon C., Passeron J.-C., ont donné une version des plus fortes de la sociologie comme sciences du dévoilement, dans une lignée toute durkheimienne. Pour résumer *Le Métier de sociologue* (Mouton, Paris, 1983 [1968]), on rappellera que le fait social, comme le fait scientifique selon Bachelard, est conquis, construit, constaté. Son étude nécessite une « rupture épistémologique ». Ceci signifie notamment une séparation irréductible entre le chercheur, doté de sens critique et de capacité d'objectivation, et l'enquêté, sorte d'« idiot culturel » (Garkinkel H.), incapable, en tant qu'acteur social, de sortir de l'illusion concernant les déterminations de sa pratique.

³⁶ Cf la troisième partie du projet : bien que nous recourions à l'analyse de conversation et ainsi à des raisonnements d'inspiration ethnométhodologique, nous n'excluons pas l'usage d'autres méthodologies, et comptons au contraire tirer partie de leur confrontation. Pour une clarification du courant de l'analyse conversationnelle et de ses liens avec l'ethnométhodologie, cf. annexe sur l'analyse conversationnelle.

³⁷ Citons Anderson N., *Le hobo. Sociologie du sans-abri*, Paris, Nathan, 1993 ; London J., *Le Peuple d'en bas*, Paris, Libretto, Phébus, 1999 ; Orwell G., *Dans la déche à Paris et à Londres*, Paris, Domaine étranger, 10/18, 2001.

empiriquement ce que la raison répressive voudrait rendre compact et irrémédiablement différent » (I. Joseph)³⁸. Cette démarche décrit donc moins l'épreuve de l'altérité que celle de la communauté³⁹. Et l'étrangeté n'est jamais que relative, c'est-à-dire à la fois relationnelle et située.

Pour étudier le refus d'hébergement, nous sommes ainsi conduit à décrire les contextes et les situations dans lesquelles le refus est formulé, et donc à prendre en considération des éléments non-intégrés dans le modèle fonctionnaliste que nous avons dessiné. Il convient d'abord de s'attarder sur les possibilités autres de se loger que l'hébergement d'urgence⁴⁰.

2. L'hébergement au pluriel.

L'idée est de passer d'un raisonnement sur une offre donnée à la prise en considération globale des offres d'hébergement. Dans le modèle fonctionnaliste, on raisonne toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire qu'on ne tient pas compte des offres d'hébergement autres et disponibles (ou non) pour les SDF. Or, il existe toute une gamme d'hébergements potentiels (de l'abri de fortune à la cohabitation, en passant par le squat, la liste n'est évidemment pas exhaustive⁴¹). On ne peut isoler sans dommage la décision d'accepter ou de refuser un hébergement d'urgence des possibilités autres de se loger. A cet égard, on ne saurait présumer de la rationalité des sans-abri, et *a fortiori* considérer le refus comme une décision dénuée de rationalité. Un choix rationnel demeure en effet envisageable, pour autant que l'on explicite les conditions sociales de possibilité de l'expression « économique » du refus, ce qui peut être fait en tenant compte des diverses possibilités de logement, et donc aussi du fonctionnement général du réseau d'hébergement d'urgence et de ses liens avec l'hébergement de longue durée⁴².

Dans le cadre de l'hébergement social par exemple, l'accueil du SDF est fortement soumis à des contraintes, en particulier celle de la sélectivité des publics de la part des centres d'hébergement de longue durée et de leur cloisonnement dans le cas des centres d'hébergement d'urgence. Ce cloisonnement est d'autant plus regrettable pour les sans-abri qu'ils subissent le mécanisme classique de la sélection adverse : ce sont les mieux lotis (personnes ayant déjà un contrat de travail, par exemple) qui sont le mieux pris en charge (qui ont droit aux CHRS spécialisés, où le taux d'encadrement est le plus élevé). Ainsi, selon

³⁸ « Le ressort politique de l'assistance, le moralisme et l'expérience de l'induction morale », at. cité, p. 344.

³⁹ Pour questionnement des tensions exercées sur la commune humanité de sans-abri, voir Breviglieri M., « L'horizon du ne plus habiter et l'absence de maintien de soi en public » in Céfai D., Joseph I., (dir.), *L'héritage du pragmatisme*, Paris, L'aube, 1999.

⁴⁰ On suppose ainsi, dans les paragraphes à venir, que l'hébergement est un problème systématiquement soulevé dans la rencontre entre les sans-abri et les travailleurs sociaux, et cette supposition se fait en quelque sorte toutes choses égales par ailleurs. On étendra l'argument écologique dans la dernière rubrique de cette partie.

⁴¹ F. Bouillon a montré, dans son travail sur les squats marseillais, que les trajectoires d'hébergement des squatters sont variées et hétérogènes, et que le squat comme solution d'hébergement mérite d'être analysé au sien d'un ensemble de possibles, rapporté aux espaces et aux temps de la carrière des squatters. Voir notamment : Bouillon F., « A quoi servent les squats ? Compétences des acteurs et ressources des lieux », *Revue Française des Affaires Sociales*, 2002 ; « Des migrants et des squats : précarités et réactivités aux marges de la ville », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.19, n°2, sept. 2003 ; « Le squat, un lieu de résistance » in *Le Monde diplomatique*, octobre 2005 ; « Le squat, une alternative à la rue ? » in J. Brody (Ed.), *La rue*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2005.

⁴² « Le dualisme du réseau d'hébergement pour personnes sans abri à Paris » de C. Soulié, in *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 1990*, M. Marpsat et J.-M. Firdion (dir.), Ined et PUF, 2000, pp. 211-256

Soulié⁴³, loin d'obéir à une logique aléatoire, l'orientation des sans abri par les travailleurs sociaux s'effectue principalement sous l'effet de contraintes structurelles, qui assignent à chaque « agent » une place plus ou moins probable, et ce en fonction de son capital tant économique (RMI ou pas, solvabilité bancaire ou pas) que symbolique (ensemble des comportements liés à la civilité) ou physique (état de santé, sexe, âge)⁴⁴. Le refus d'un type d'hébergement, notamment de l'hébergement d'urgence, est donc à reconsidérer à l'aune de l'impossibilité (ou de la possibilité différée) d'accéder à un autre type d'établissement.

Sans qu'il soit besoin de mobiliser l'artillerie bourdieusienne et ses tactiques discutables, il reste important de souligner la complexité du refus d'hébergement, qui apparaît comme une décision située, mais faisant appel à des éléments de contexte, disponibles dans la négociation entre sans-abri et travailleurs sociaux⁴⁵.

Les préférences engagées lors du refus d'hébergement méritent aussi un regard prudent, surtout lorsqu'on prête l'oreille aux discours des sans-abri concernant l'hébergement d'urgence. A partir d'études sociologiques sur le rapport entre les SDF et les centres d'hébergement⁴⁶, on peut relever trois types de problèmes liés aux diverses caractéristiques de ces centres, matérielles (intimité absente et promiscuité, mauvaise qualité du sommeil etc.), normatives (inadaptation des règles de vie, des horaires notamment, au rythme de la manche, au rythme du marché du travail, soit autant de règles contraignantes empêchant des démarches de réinsertion), symboliques (souci de distinction par rapport aux sans-abri présents). Ces contraintes peuvent devenir pertinentes dans l'énonciation du refus d'hébergement. Elles peuvent conduire le sans-abri à privilégier d'autres solutions que l'hébergement collectif.

Un centre d'hébergement n'est donc pas seulement un lieu qui serait plus confortable que la rue, et de ce fait, un optimum du point de vue des SDF. Il est aussi un lieu où une fonction d'assistance s'exerce, et où d'autres personnes assistées se rendent. Dans les études fondées sur entretiens, l'hébergement d'urgence est souvent dénigré en raison à la fois des personnes qui y sont présentes, et de l'image assignée quand on y a recours soi-même. La logique représentationnelle est ainsi fondée sur un souci de « distinction ». Il existe un processus de dévalorisation de soi quand on en arrive là. Il ne s'agit pas de prendre le mot « représentation » au sens inconscient du terme, mais bien au sens littéral : c'est la façon dont

⁴³ Ibid., p.237 : « L'espace des centres d'hébergement pour personnes sans abri peut donc être conçu comme un marché (particulièrement segmenté), où en fonction de leur capital tant économique, physique que symbolique, les sans-abri pourront prétendre accéder à tel ou tel type de ressources. »

⁴⁴ Ceci est confirmé dans l'étude de l'hébergement (d'urgence ou non) menée par M. Marpsat et J.-M. Firdion (« Mode d'hébergement et utilisation des services » in *La rue et le foyer*, op. cité). Les auteurs montrent que l'accès à l'hébergement et aux services connexes est discriminé par la détention de différents types de capitaux (économique, culturel, social, physique et mental). Les mieux lotis sont les mieux logés.

⁴⁵ On veut dire, à la manière de Goffman ou des ethnométhodologues que les situations et leurs contextes sont codéterminés dans le déroulement de la situation, et que de fait, les déterminations contextuelles de l'interaction, en tant qu'elle jouent sur son déroulement, sont nécessairement disponibles aux acteurs. Cette tautologie est incontournable, mais significative, la logique de l'action étant fondamentalement procédurale (pour une présentation précise et claire du courant ethnométhodologique, voir par exemple Heritage J.C., « L'ethnométhodologie : une approche procédurale de l'action et de la communication » (traduction de l'article « Ethnomethodology » in Giddens A., Turner J. (dir.), *Social Theory Today*, Polity Press, 1987). Pour les ethnométhodologues, la disponibilité (nécessaire) des éléments pertinents du contexte signifie leur descriptibilité (*accountability*). Mais la description étant elle-même une action (Cf ibid, p 110-113), comment alors contrôler l'interprétation contenue dans la description ?

⁴⁶ On peut citer ici, entre autres : P. Gaboriau, *Clochard*, Julliard, 1993 ; S. Carpentier, « Attentes des personnes hébergées relatives aux Centres d'Hébergement d'Urgence », Rapport de stage, Université René Descartes-Paris 5 T. Oustrias, *Sans domicile : hébergement institutionnel et configurations de réhabilitation de soi*, Mémoire de maîtrise de sociologie et anthropologie urbaines à Nanterre Paris 10 avec I. Joseph, Septembre 2000 ; L. Moutard, *Etude exploratoire sur les perceptions et motivations des personnes sans domicile n'utilisant pas les structures d'hébergements collectifs d'urgence*, Etude exploratoire pour l'observatoire du Samu social, Septembre 2004.

le centre d'hébergement d'urgence est imagé, dessiné, mais surtout, signifié. Être en centre d'hébergement peut signifier qu'on est « assisté », qu'on est assimilé à des personnes qui puent, qui ne font rien pour s'en sortir, qui sont incapables de s'en sortir par elles-mêmes... Enfin, cette dévalorisation est souvent liée au manque de « dignité » que les SDF ressentent dans la façon dont ils sont traités par ces centres d'hébergement. Se joue donc là un enjeu interactionnel⁴⁷, dont les ressorts situés sont à explorer.

Mais il faut être plus précis encore, et rapporter le refus d'hébergement à ce qui importe pour le sans-abri. Ceci veut dire que la description du contexte de l'interaction aboutissant au refus d'hébergement est un point crucial de l'enquête. Si les connaissances accumulées sur le sans-abrisme permettent de présumer de la pertinence de certains éléments du contexte décisionnel, telles les possibilités autres de s'abriter, on ne reste bien, avant le recueil de données, qu'au stade de la présomption. Ainsi, rien ne dit que l'hébergement soit un problème aux yeux du sans-abri avant de rencontrer le travailleur social. Raison de plus pour prêter attention aux procédures de configuration de la question de l'hébergement.

Parler de « refus » suppose, dans le modèle fonctionnaliste, d'adopter le point de vue de l'offreur ou de l'institution, d'après lequel la non-acceptation est synonyme de refus. On a montré que la solution logique au problème posé par le non-sens du refus d'hébergement, c'est-à-dire la solution psychiatrique, était inconsistante. On a souligné ensuite l'importance des autres possibilités d'hébergement à la portée des sans-abri pour expliquer le refus d'hébergement, en isolant pour la commodité du raisonnement, la question de l'hébergement d'autres pratiques de survie (se laver, mendier, etc.). On a dit enfin les limites de cette réflexion *ceteris paribus* : pratiquement, l'hébergement, quand il est un problème pertinent dans la rencontre, est probablement rapportable à d'autres sujets cruciaux constitutifs de la vie dans la rue. Au demeurant, l'option théorique défendue, d'inspiration interactionniste et ethnométhodologique, dans son attention fine aux pratiques et aux motifs de l'action, récuse toute délimitation a priori du terrain et des problèmes d'enquête.

De fait, l'étude du refus d'hébergement n'interdit, bien au contraire, de mener l'enquête du côté d'autres thématiques du sans-abrisme, pour autant que celles-ci apparaissent solidaires *dans l'action*, de la formulation du refus d'hébergement.

IV. Méthodologie.

A partir des limites théoriques du fonctionnalisme, nous allons esquisser la méthodologie envisagée dans un cadre interactionniste.

Pour saisir les motifs émergeant dans la négociation de la prise en charge, et actifs dans l'énonciation du refus d'hébergement, nous proposons quatre terrains d'enquête associés à des méthodologies variées mais, nous semble-t-il, complémentaires. Nous voudrions suivre des équipes mobiles d'aides –EMA- (observation et analyse de conversation)⁴⁸, assister à des

⁴⁷ Cette production des rôles et des identités s'inscrit dans ce qui est appelé en sociologie de la déviance, depuis le travail classique de H. Becker (*Outsiders*, Métailié (trad. Française), 1983 [1963]), la théorie de « l'étiquetage » (*labelling*).

⁴⁸ Ce terrain est le premier investi. A la date du 3 novembre 2005, trois observations ont été réalisées. Les traces des maraudes sont dans nos carnets de bords ; nous les retranscrivons et les augmentons dans une deuxième version, sur ordinateur, à laquelle nous avons un accès commun. Nous lisons ainsi nos notes respectives avant de partir sur le terrain. Nous avons créé des fichiers indépendants, qui contiennent des remarques, des hypothèses, des impressions en vrac, rapportés aux diverses observations.

interactions téléphoniques au 115 (observation et analyse de conversation), enquêter dans un centre du Samu social (ethnographie et entretiens), et prendre en compte la dimension biographique dans les décisions relatives à la prise en charge (entretiens non-directifs avec des sans-abri). Présentons succinctement les raisons de ces choix de terrain et de méthode.

IV-1. Suivre des EMA.

IV-1.1. Le terrain.

Les EMA, composées d'un conducteur, d'une infirmière, et d'un travailleur social, partent chaque nuit⁴⁹ dans les rues de Paris à la rencontre des sans-abri. Les sept et bientôt huit équipes se répartissent le territoire parisien. Chaque personne aperçue en maraude est abordée. C'est dans ces rencontres que l'on peut assister à des refus d'hébergement. Mais l'hébergement est seulement un des aspects, même central, de la prise en charge proposée, et ne peut en être dissociée complètement. Les interactions entre l'EMA et des sans-abri fournissent ainsi un terrain pertinent pour relever la gamme des négociations concernant la prise en charge, et l'hébergement en particulier.

IV-1.2. La méthode.

Ces moments peuvent être isolés en tant tels, en considérant, conformément aux acquis de l'analyse conversationnelle (AC), que la conversation est un terrain en soi, obéissant à des règles formelles qui structurent la participation des personnes engagées⁵⁰. Une linguiste⁵¹ se chargera de l'enregistrement, de la retranscription et de l'analyse de certaines interactions.

La pertinence de cette démarche n'occulte pas pour autant celle de l'observation. Suivre des équipes mobiles, ce n'est pas seulement essayer de définir le contexte de conversations pertinentes, c'est aussi essayer de mettre à jour des régularités dans le travail social et la prise en charge, de part et d'autre de la division du travail de négociation entre les sans-abri et les EMA.

IV-1.3. La réalisation de l'enquête.

Le suivi régulier d'EMA paraît une manière satisfaisante de se familiariser avec cette activité et ses praticiens. Dans un premier temps, il serait intéressant de pouvoir faire deux tournées hebdomadaires, sur des secteurs qui restent les mêmes d'une semaine à l'autre. On pourrait alors mener un travail de caractérisation de l'activité de maraude et des rencontres avec les sans-abri à l'aide des comparaisons entre des tournées conduites sur deux parcours différents. On ne sait évidemment pas combien de tournées seront nécessaires à la saturation des observations. Une fois cette saturation atteinte, on pourrait retourner, au moment de l'analyse, effectuer de nouvelles tournées, plus rares, afin d'affiner nos interprétations. On aimerait terminer cette partie de l'enquête le plus tôt possible, pour embrayer sur l'ethnographie du centre, dont les hypothèses dépendront en partie des observations faites avec les EMA.

IV-2. Assister à des interactions téléphoniques au 115.

IV-2.1. Le terrain.

La prise en charge ne se négocie pas seulement lors des tournées. Elle peut aussi se dérouler en amont, au téléphone, et à l'initiative des personnes sans-abri. La réception des coups de fil et des demandes des sans-abri est un point de tension certain du travail social au SSP. L'impossibilité de répondre favorablement aux requêtes de personnes à la rue, contrarie la

⁴⁹ Il existe également une équipe de jour. Il serait sans doute pertinent de suivre cette EMA quelques fois pour comparer son fonctionnement avec celui des équipes de nuit.

⁵⁰ Pour une présentation rapide voir en annexe.

⁵¹ Chloé Mondémé, ENS-Lyon

fonction et l'ambition du dispositif. On peut penser que ces refus sont difficiles à dire, et que la façon de les dire se répercute différemment sur les personnes en ligne. On peut alors concevoir que les conséquences représentationnelles et pratiques de ces situations embarrassantes varient en fonction des façons de parler au téléphone.

La lassitude, l'exaspération, la démotivation souvent évoquées par des sans-abri au sujet du 115, et mis en avant parfois pour justifier auprès de travailleurs sociaux venus à leur rencontre le refus de l'aide proposée, trouve dans ses interactions téléphoniques un terrain d'enquête intéressant.

IV-2.2. La méthode.

Pour les mêmes raisons qu'avec les EMA, l'analyse de conversations se relève pertinente. Mais la combinaison des deux terrains et de l'AC donne un intérêt supplémentaire à la méthode promue. En effet, dans le travail des EMA, certaines situations peuvent être décrites comme suit : des personnes du SPP proposent à un sans abri un hébergement et le sans-abri refuse. On peut décrire des situations au standard du 115 de façon symétrique : des sans abri demandent un hébergement mais cette fois ce sont des personnes du SSP qui refusent. L'objet de ces deux types d'interaction est identique : l'hébergement ; les protagonistes sont aussi les mêmes (du point de vue de la division du travail). Mais leurs positions dans l'interaction changent. L'AC nous permettrait de questionner les procès de catégorisation des acteurs, des rôles et des énoncés, engagés dans ces conversations, de manière plus fine peut-être qu'une autre méthode d'analyse. Dans les deux cas, on arrive à l'énonciation d'un refus : comment ce refus est-il produit ? On considère que la conversation est la matière de cette production.

S'il est possible d'enregistrer des interactions téléphoniques, mais si le temps ne nous permet pas de faire usage de l'AC, on pourra analyser avec une technologie moins précise le matériau recueilli.

A l'évidence, l'enquête perdrait encore davantage de précision si l'enregistrement s'avérait impossible (pour différentes raisons). Dans ce dernier cas de figure, le 115 serait un terrain d'une moindre importance ; mais sa fréquentation nous permettrait tout de même de compléter notre vue du SSP, et sans doute de tester certaines hypothèses concernant son fonctionnement.

IV-2.3. La réalisation de l'enquête.

Si nous pouvons procéder à des enregistrements (en conservant bien sûr l'anonymat des personnes écoutées) ou si nous pouvons au moins assister à des interactions téléphoniques en double écoute, l'enquête pourrait être menée parallèlement au suivi des EMA. Mais le plus important est sans doute qu'elle ait lieu avant que nous allions ethnographier un centre, pour les mêmes raisons que celle énoncées plus haut.

IV-3. *Ethnographier un centre.*

IV-3.1. Le terrain.

Les sans-abri rencontrent aussi les travailleurs sociaux dans des centres. Mais ces sans-abri ont ceci de particulier qu'ils ont accepté l'hébergement. Est-ce à dire que ces sans-abri l'acceptent de façon régulière ? Si non, comment saisir ce qu'ils peuvent parfois refuser ?

La limite interactionniste met en évidence que le refus dépend aussi certainement du fonctionnement des centres d'hébergement. Il s'agit, dès lors, de recueillir aussi le point de vue de responsables de centres et de travailleurs sociaux, en leur demandant notamment si, selon eux, ils ont été préparés, au cours de leur formation professionnelle, à faire un tel travail ; s'ils estiment qu'il faut des compétences particulières pour effectuer ce travail ;

quelle finalité ils visent. Surtout, il s'agit de leur demander les raisons pour lesquelles, selon eux, des refus peuvent être exprimés. Ce qui renvoie à la question plus générale des critiques qu'ils pourraient faire au fonctionnement de leur centre d'hébergement.

Une monographie d'un centre serait alors idéale pour mieux analyser les interactions à l'intérieur du centre, pour comprendre ce que les SDF peuvent refuser. Si le temps le permet, il serait bon d'approfondir cette étude avec de préférence de nouveaux outils descriptifs, notamment sociolinguistiques, de l'analyse de conversation et de l'ethnographie de la communication (verbale et non verbale).

Les dimensions écologique et symbolique, en tant qu'elles désignent un rapport à un territoire, peuvent axer l'observation sur les notions d'intimité et de « territoire du moi »⁵².

Nous attendons donc de l'ethnographie d'un centre de nous documenter sur les possibilités d'appropriation d'un espace pour les sans abri, sur les façons dont ils s'accommodent, sur les efforts nécessaires à cette accommodation et donc, sur des raisons de refus.

IV-3.2. La méthode.

L'observation (dont il reste à définir les modalités⁵³) est privilégiée. L'idée est de rapporter les acceptations et les refus des sans-abri dans l'espace du centre, de ses contraintes organisationnelles et physiques.

IV-3.3. La Réalisation de l'enquête.

On aimerait faire ce travail après avoir étudié les rencontres dont l'objet est la prise en charge. Les deux terrains présentés plus haut devraient permettre de construire en partie une grille d'observation.

Si nos observations et conversations ne nous paraissent pas assez riches, le recours à des entretiens semi directifs ou directifs n'est pas à exclure.

Le centre Yves Garel pourrait être le lieu de l'enquête. Ce choix tient à plusieurs facteurs : c'est un centre mixte, qui dispense toute la gamme des prestations d'assistance du SSP, et l'un de nous y a conduit plusieurs entretiens pour une autre enquête.

Une question est à éclaircir cependant : pourra-t-on et dans quelles conditions, avec quel rôle dans le centre, mener une observation quotidienne de la vie du foyer ?

IV-4. Tenir compte des raisons et de la biographie.

IV-4.1. Le terrain.

Dans les deux premiers volets de l'étude, le rapport à la biographie dans les décisions des sans-abri relatives à l'hébergement ne sera sans doute que rarement abordé, ou bien indirectement, d'après les connaissances des EMA sur les gens rencontrés en maraude.

Dans l'observation du centre, les entretiens informels avec les sans-abri rappelleront sans doute que leurs décisions s'inscrivent dans des temporalités variées et mêlées, allant du temps qu'il fait (pluie, températures) à la temporalité biographique. Reconsidérer le refus d'hébergement à l'aune des représentations que les sans-abri peuvent avoir à propos des services sociaux constitue l'enjeu de ce terrain. Et la dimension biographique semble pertinente, dans la mesure où on peut supposer que les représentations proviennent des

⁵² Goffman E., *Les relations en public*, Editions de Minuit, Paris, 1973.

⁵³ On pense aux quatre positions de l'ethnologue décrites par Gold R. I., « Jeux de rôles sur le terrain. Observation et participation dans l'enquête sociologique » in Cefaï D. (textes traduits, présentés et commentés par), *L'enquête de terrain*, Paris, La Découverte/MAUSS, 2002.

expériences passées, du positionnement présent (notamment sur le marché du travail) et des projets d'avenir⁵⁴.

IV-4.2. La méthode.

La saisie de ce paramètre biographique peut être réalisée à l'aide d'entretiens non-directifs⁵⁵.

IV-4.3. La réalisation de l'enquête.

Le recrutement des personnes à entretenir pourrait se faire par deux moyens différents. D'une part, on pourra sans doute interviewer des personnes rencontrées dans le centre où nous enquêterons. D'autre part, on essayera de repérer, grâce aux tournées en EMA, les sans-abri réputés refuser systématiquement, pour aller les interroger en dehors de tout cadre institutionnel.

IV-5. Question d'éthique.

L'investigation de ces différents terrains n'est pas sans poser certains problèmes d'éthique. On pense en particulier aux enregistrements. La discussion avec Richard Blampain, responsable des EMA, et Thomas Marie, responsable-adjoint du 115, laisse entrevoir une possibilité à condition de respecter un cadre légal et interactionnel.

Ainsi, il est prévu par la loi que les enregistrements à l'insu des personnes sont strictement interdits. On devra donc demander, pour l'enregistrement, leur accord aux personnes concernées, aux sans abri comme aux permanenciers du 115 ou aux membres des EMA.

Il faudra également gagner la confiance des acteurs de terrain, pour que la coopération se passe au mieux, et contribue ainsi à la meilleure production possible des données.

Une question centrale sur le moment de l'enregistrement se pose, mais elle ne renvoie pas aux mêmes problèmes pratiques et éthiques selon les terrains.

Concernant le 115, faut-il dire dès la réception de l'appel que la conversation va être enregistrée, et demander alors si la personne accepte ou non ? Ou faut-il enregistrer d'abord, pour garder une situation « naturelle », et demander ensuite si la personne accepte que l'appel soit utilisé dans un but de recherche ? Sur le plan pratique, demander dès le départ risque de biaiser l'interaction, c'est-à-dire de la cadrer autrement qu'elle ne l'aurait été si le chercheur n'avait pas enregistré. La seconde option peut donc apparaître meilleure. Cependant, il est important de comprendre que certains sans abri sont en situation irrégulière (délinquants, sans papier), et que les enregistrements peuvent sans doute apparaître à leurs yeux comme un « flicage ». Le risque serait alors qu'ils n'appellent plus le 115 sachant cela. Il conviendrait donc de pouvoir évaluer l'impact sur le recours au 115 de l'enregistrement des conversations. Concernant les EMA, les mêmes problèmes éthiques peuvent se poser. Mais le problème pratique paraît plus grand encore : comment ne pas rompre le cours naturel de l'interaction en informant avant toute requête de l'enregistrement ? Il peut sembler plus pratique de ne le dire qu'après la prise en charge ou le refus.

La discussion sur ces problèmes éthique est ouverte.

⁵⁴ Ces hypothèses proviennent des résultats du travail de T. Oustrias, *Sans domicile : hébergement institutionnel et configurations de réhabilitation de soi*, Mémoire de maîtrise de sociologie et anthropologie urbaines à Nanterre dirigé par I. Joseph, Septembre 2000.

⁵⁵ Les entretiens seront réalisés avec l'aide de Sandrine Carpentier (Psychologue environnementale, observatoire).

IV-6. Calendrier prévisionnel.

- Octobre 2005 - janvier 2006 : Suivi des EMA.
- Janvier – mars 2006 : Observation au 115.
- Avril – juin 2006 : Observation en centre ; Entretiens auprès des SDF.
- Juillet – décembre 2006 : Analyse des données et rédaction du rapport.

Bibliographie

Anderson N., *Le hobo. Sociologie du sans-abri*, Paris, Nathan, 1993.

Ballouard C., Moutel G., Hassin J., Hervé C., « Vers une psychiatrie humanitaire en France ? Analyse des représentations des soignants s'occupant de personnes SDF », *L'information psychiatrique*, 8, 1999.

Becker H.S., *Outsiders*, Métailié, Paris, 1983.

Bouillon F., « A quoi servent les squats ? Compétences des acteurs et ressources des lieux », *Revue Française des Affaires Sociales*, 2002.

Bouillon F., « Des migrants et des squats : précarités et réactivités aux marges de la ville », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.19, n°2, sept. 2003.

Bouillon F., « Le squat, un lieu de résistance » in *Le Monde diplomatique*, octobre 2005 ; « Le squat, une alternative à la rue ? » in J. Brody (Ed.), *La rue*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2005.

Bourdieu P., Chamboredon C., Passeron J.-C., *Le Métier de sociologue*, Paris, Mouton, 1983 [1968].

Breviglieri M., « L'horizon du ne plus habiter et l'absence de maintien de soi en public » in Cefaï D., Joseph I., (dir.), *L'héritage du pragmatisme*, Paris, L'aube, 1999.

Carpentier S., « Attentes des personnes hébergées relatives aux Centres d'Hébergement d'Urgence », Rapport de stage, Université René Descartes-Paris 5

Conein B. in Castel R., Joseph I. (dir.), *Le parler-frais d'Erving Goffman*, Arguments, Minuit, Paris, 1989.

Damon J., *La question SDF*, Le lien social, PUF, Paris, 2002.

Declerck P., *Les naufragés. Avec les clochards de Paris*, Terre humaine, Plon, Paris, 2001.

Gaboriau P., *Clochard*, Julliard, Paris, 1993 ;

Gardella E., « Au-delà des lectures sociologiques et psychiatriques de l'exclusion. A propos des *Naufragés* de Patrick Declerck », *Terrains et travaux*, 5, 2003,

Geremek B., *La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Age à nos jours*, Bibliothèque des histoires, NRF/ Gallimard, Paris, 1987.

Goffman E., *Les relations en public*, Le sens commun, Minuit, Paris, 1973.

Gold R. I., « Jeux de rôles sur le terrain. Observation et participation dans l'enquête sociologique » in Cefaï D. (textes traduits, présentés et commentés par), *L'enquête de terrain*, La Découverte/MAUSS, Paris, 2002.

Heritage J.C., « L'ethnométhodologie : une approche procédurale de l'action et de la communication » (traduction de l'article « Ethnomethodology » in Giddens A., Turner J. (dir.), *Social Theory Today*, Polity Press, 1987.

Joseph I., « Le ressort politique de l'assistance, le moralisme et l'expérience de l'induction morale (A propos de Simmel et de l'ethnographie des SDF) » in Querrien A. (dir.), *Les SDF. Représentations, trajectoires et politiques publiques*, PUCA, 2003

Lanzarini C., *Survivre dans le monde sous-prolétaire*, Le sociologique, PUF, Paris, 2000.

London J., *Le Peuple d'en bas*, Libretto, Phébus, Paris, 1999.

Marpsat M., Firdion J.-M. (dir.), *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 1990*, Ined et PUF, 2000.

Mauss M., *Essai sur le don* in *Sociologie et Anthropologie*, Quadrige, PUF, Paris, 1981

Moutard L., *Etude exploratoire sur les perceptions et motivations des personnes sans domicile n'utilisant pas les structures d'hébergements collectifs d'urgence*, Etude exploratoire pour l'observatoire du Samu social, Septembre 2004.

Noirot M.-N., Descarpentries F., Mercuel A., « Refus d'assistance des sans-abri. Psychopathologie et éthique : liberté ou interventionnisme ? », *L'évolution psychiatrique*, 65, 2000.

Orwell G., *Dans la dèche à Paris et à Londres*, Domaine étranger, 10/18, Paris, 2001.

Oustrias T., *Sans domicile : hébergement institutionnel et configurations de réhabilitation de soi*, Mémoire de maîtrise de sociologie et anthropologie urbaines à Nanterre Paris 10 avec I. Joseph, Septembre 2000.

Parquet P.-J., « Temporalité perdue et temporalité retrouvée. A propos des modèles de prise en charge », *Rhizome*, 15, 2004.

Pharo P., *Morale et sociologie*, Folio/Essai, Gallimard, Paris, 2004.

Simmel G., *Le pauvre* in *Sociologie*, Paris, Sociologies, PUF, 1999).

Soutrenon E., « Offrons-leur l'asile. Critique d'une représentation des clochards en "naufragés" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 159, 2005.

Deroche-Gurcel L., Watier P., *Sociologie de George Simmel*, PUF, 2002.

Zeneidi-Henry D., *Les SDF et la ville. Géographie du savoir-survivre*, D'autre part, Bréal, Paris, 2002

ANNEXES

I : Fonctionnalisme et interactionnisme⁵⁶

Le fonctionnalisme et l'interactionnisme correspondent à deux courants théoriques et empiriques de la sociologie américaine du 20^{ème} siècle. Leur rapprochement n'est pas gratuit. D'une part, leur visée commune est de présenter une interprétation générale de la société. D'autre part, historiquement, les défenseurs de l'interactionnisme ont réagi aux abus théorisans et trop systémiques du fonctionnalisme. C'est donc dans cette perspective qu'on présentera successivement ces deux courants.

Précisons toutefois dès maintenant le sens des mots utilisés, en reprenant B. Valade : « Une *interaction* peut désigner une relation réciproque directe entre des individus (par exemple un échange de regards, un salut, un discussion, etc), ou bien, en un sens plus large, une interdépendance entre les actions d'individus qui ne se rencontrent pas physiquement. Le courant interactionniste renvoie à la première acception du terme, le fonctionnalisme à la seconde.

Le fonctionnalisme dénomme un ensemble de travaux hétéroclites, relevant à la fois de l'anthropologie ou de la sociologie. Les fondateurs sont deux anthropologues : B. Malinowski (1884-1942) et A. R. Radcliffe-Brown (1881-1955). La représentation de la société qu'ils donnent peut s'apparenter à un organisme. Pour qu'une société existe, il faut des institutions qui remplissent une (ou plusieurs) fonction(s). Radcliffe-Brown parle de « condition nécessaire d'existence », Malinowski parle de « besoin ».

T. Parsons (1902-1979), sociologue, reprend cette grille générale, en tentant de la systématiser et de l'appliquer aux sociétés occidentales de la fin des années 1930 à la fin des années 1970. Son projet s'inscrit en réaction à l'accumulation anarchique de monographies localisées (dans la tradition de la première Ecole de Chicago), et vise à donner à la sociologie une assise théorique lui permettant de généraliser ses résultats. Il part ainsi de quelques fonctions basiques nécessaires à l'existence d'une société, et leur associe des systèmes, eux-mêmes constitués de sous-systèmes. Les institutions forment des composantes des systèmes.

Cette dimension purement fonctionnelle ne se comprend qu'en rapport avec la façon dont les institutions sont structurées. Elles se composent d'un système de statuts et de rôles. Un statut correspond à l'ensemble des attributs associés à une position sociale (un directeur dans une institution professionnelle gagne un certain salaire, a une certaine autorité...). A chaque statut est associé un système de rôles, qui ne sont autres que les tâches collectivement attendues de ce statut. La convergence des statuts et des rôles des différentes institutions permet ainsi une adéquation entre toutes les attentes des individus. La société tient, les individus ne font pas n'importe quoi, n'importe quand, n'importe où. Ils sont socialisés.

Le fonctionnalisme donne donc une clef d'explication possible de la correspondance entre l'ordre social et l'action sociale (individuelle ou collective). Il permet ainsi une explication théorique de la morale qui réunit les individus entre eux. Les individus font société, puisqu'ils sont tous interdépendants les uns avec les autres.

On voit que le fonctionnalisme n'exclut pas toute interaction : une interdépendance est une forme d'interaction. Mais on peut soulever une limite dans ce cadre théorique fondé sur des

⁵⁶ On s'est référé à des manuels généraux : B. Valade, *Introduction aux sciences sociales* (PUF, Paris, 1996) ; R. Boudon et F. Bourricaud, *Dictionnaire critique de la sociologie* (PUF, Paris, 2004 [1982]).

bases figées⁵⁷. Une interdépendance renvoie à une vision globale d'une société, intégrée comme un système, et redevable de ce fait d'une observation de type statistique. De ce point de vue, on ne peut décrire que des régulations contextuelles déjà faites. On rate, en quelque sorte, le processus par lequel les rôles, les statuts, les accords, les convergences d'attentes, ont tout simplement lieu. Le raisonnement implicite est le suivant : comme la société tient, il faut bien trouver une cause. Partons dès lors du résultat, et tentons de déterminer une théorie explicative.

Une autre option est possible : partons de ce qu'on peut observer, et voyons comment une société est *en train de tenir*. On évite ainsi une superposition théorique trop rigide sur le matériau à étudier. En effet, un bon moyen de pointer les limites du fonctionnalisme systémique consiste à prendre comme objets les situations de non convergence des attentes, de dysfonctionnement des rôles et des statuts. Les désaccords, les conflits, les situations d'embarras, mettent en lumière les processus de négociation, d'émergence des accords en situation, de construction des ajustements entre les individus. Les individus se « moralisent », c'est-à-dire se socialisent, dans le cours même des interactions.

L'interactionnisme part de postulats philosophiques très différents de ceux qui fondent le fonctionnalisme. L'organicisme est totalement délaissé, la prétention à un regard surplombant sur la société aussi. Ce courant est d'ailleurs une réponse aux abus théorisans du fonctionnalisme.

Le concept d'interaction provient de la tradition sociologique allemande. Max Weber (1864-1920) et G. Simmel (1858-1918) sont les premiers à lui donner une place centrale dans l'analyse sociologique. Mais c'est avec d'un côté l'interactionnisme symbolique, théorisé par H. Blumer (sociologue américain) et la phénoménologie sociale, conçue par A. Schütz (philosophe allemand), que l'interactionnisme se dote de fondements théoriques articulés à des enquêtes empiriques.

L'unité élémentaire de l'analyse est l'interaction entre individus. Le processus central de la construction de la société par les individus, c'est l'activité d'interprétation *en situation* et *de* la situation. Selon H. Blumer, les actions individuelles ne peuvent se comprendre qu'en les rapportant à la signification que les choses ont pour eux. Ces significations ne sont ni psychologiques, ni structurées par un système de rôles et d'attentes offrant un prêt-à-penser fonctionnel ; elles émergent dans le cours même des interactions entre individus. Les significations ne sont pas stabilisées une fois pour toutes, mais elles requièrent, dans chaque interaction, un processus d'interprétation inscrit dans un nouveau contexte.

Tout phénomène social est donc le produit de l'interaction interprétative entre individus. C'est l'interprétation de symboles (comme les divers types de langage) qui confère à cet interactionnisme une dimension « symbolique ». Blumer pense ainsi renverser l'ordre de causalité établi par le fonctionnalisme : c'est l'interaction symbolique qui donne naissance à la culture et aux structures, et non les cultures et les structures qui donnent naissance à l'interaction symbolique.

Le courant phénoménologique oriente l'attention sur les présupposés, tenus pour évidents, selon lesquels il existe d'emblée un monde commun entre les individus. La remise en cause de cette évidence permet alors de s'intéresser à la façon dont se construisent les accords, les convergences, le partage d'un monde commun, même temporaire.

La phénoménologie sociale trouve prolongement empirique dans le courant de « l'ethnométhodologie ». L'ouvrage fondateur de ce programme de recherche est *Studies in Ethnomethodology* (1967) de H. Garfinkel (1917-1987). L'ethnométhodologie est la science

⁵⁷ Même si, bien sûr, cette présentation succincte ne peut faire honneur à toute la complexité et à tous les amendements dont cette théorie a pu bénéficier. Il suffit ici de mentionner le travail reconnu de R. K. Merton, *Eléments de théorie et de méthode sociologique* (Armand Colin, Paris, 1997 [1957 pour la version originale]).

des « ethnométhodes », c'est-à-dire la science des méthodes que les gens appliquent plus ou moins consciemment dans leur vie de tous les jours pour produire la société par leur interaction. Les nombreux cas concrets analysés par ce courant mettent en évidence la façon dont les contextes d'interprétation construisent la réalité sociale⁵⁸.

II : L'Analyse Conversationnelle : naissance d'une discipline, enjeux théoriques et pratiques.

Née aux Etats-Unis dans les années 1960, l'Analyse Conversationnelle (AC) en tant que discipline autonome s'est développée principalement sous l'impulsion de Harold Garfinkel, Harvey Sacks et Emanuel Schegloff. Au cours leurs travaux sociologiques au Los Angeles Suicide Prevention Center, ils recueillent des appels de suicidaires et, pour la première fois, ont accès à des enregistrements. Grâce à ce nouveau matériau langagier, ils disposent d'une prise plus grande pour la description, qui ne se contente plus d'être un recueil d'observations de type ethnographique. Par la possibilité de réécoute qu'offrent les enregistrements, ces sociologues vont mettre au point une méthode précise de transcription mettant ainsi au jour des phénomènes micro linguistiques de grande importance pour l'enquête sociologique. Bruno Bonu (1992) définit l'entreprise fondatrice de Harvey Sacks comme suit : « Créer une discipline qui analyserait de la manière la plus rigoureuse possible le vecteur principal de la compréhension courante, la conversation, telle fut l'ambition de H. SACKS et de ses collègues en fondant l'Analyse Conversationnelle »⁵⁹.

Pour autant cette nouvelle discipline ne s'inscrit pas, au début du moins, directement dans une filiation linguistique, car le langage n'est pas tant envisagé comme objet d'étude que comme support d'observations à visée sociologique.⁶⁰ Plus que le langage, c'est surtout *l'organisation de la conversation* qui intéresse les Analystes conversationnels, en tant que phénomène structuré dont on va pouvoir définir les règles et les usages vis-à-vis de normes sociales.⁶¹ La conversation n'est alors pas considérée comme matériau empirique (il ne s'agit pas d'Analyse de Discours), elle est seulement prise comme un objet générique, parce qu'en tant que pratique communicationnelle, elle constitue la forme de base de la sociabilité. C'est alors que l'héritage linguistique rentre en ligne de compte notamment avec une filiation pragmatique (avec par exemple l'analyse des tours de parole, l'émergence du modèle du turn-taking dans les années 1970, et d'autres phénomènes relatifs à la séquentialisation de la conversation)⁶². Cependant, en Analyse Conversationnelle, on ne s'intéresse pas réellement

⁵⁸ Cf. Annexe sur l'analyse conversationnelle, ici même.

⁵⁹ B. Bonu (1992), « L'Analyse Conversationnelle, une discipline de l'action sociale », in *Quaderni 17*

⁶⁰ « I started to play around with tape recorded conversations, for the simple virtue that I could replay them, that I could type them out somewhat, and study them extendedly, who knew how long it might take (...). It wasn't from any large interest in language or from some theoretical formulation of what should be studied ...», H. Sacks (1992 [1964-1972]), *Lectures on conversation*, Oxford : Basil Blackwell

⁶¹ « La conversation constitue le biais par lequel il s'agit de trouver une description formelle de l'organisation des activités des individus » B. Bonu (1992), « L'Analyse Conversationnelle, une discipline de l'action sociale », *idem*.

⁶² On pense par exemple à l'analyse de phénomènes conversationnels tels que les salutations, les remerciements, les requêtes, etc. Pour une introduction exhaustive aux phénomènes séquentiels de l'organisation de l'interaction,

aux actes de langage en tant que tels, mais bien plus aux pratiques qui accompagnent et structurent le discours, et notamment quand on envisage le discours en tant qu'activité sociale.

A l'origine, il y a donc des raisons purement pratiques à l'émergence de cette nouvelle méthode d'enquête (facilité d'accès aux enregistrements, développement d'une méthodologie centrée sur le caractère précis des données dites « primaires » [enregistrements] et « secondaires » [transcriptions]) avant qu'elle ne devienne une discipline à part entière avec ses méthodes propres, ses objets d'études et son ancrage singulier : aux confins de la sociologie et de la linguistique.

L'Analyse Conversationnelle s'est particulièrement développée dans les années 1970 avec les cours et les publications des travaux de H. Sacks, E. A. Schegloff et G. Jefferson⁶³, et a vu naître plusieurs courants centrés sur des préoccupations spécifiques : c'est le cas de l'Institutional talk⁶⁴ vers la fin des années 1980 qui s'intéresse aux interactions en contexte institutionnel ou encore les Workplace studies qui se focalisent sur les interactions professionnelles en milieu spécialisé (hôpitaux, entreprises...)⁶⁵.

A la différence de l'analyse de conversation qui prend la conversation elle-même pour objet d'étude, l'Analyse Conversationnelle (traduction française de l'anglais « Conversational Analysis ») renvoie à un ensemble d'outils formels précis ainsi qu'à une démarche analytique proche de celle de l'ethnométhodologie.⁶⁶ Bien que fort peu de synthèses méthodologiques aient vu jour en AC (la méthodologie ne pouvant jamais être dictée indépendamment de l'étude des cas concrets), l'approche globale consiste à chercher à recueillir les données au plus proche de leur site de production. C'est pourquoi il y a un recours systématique aux enregistrements *in situ*.⁶⁷ La collecte des enregistrements et le choix des conventions de transcription participent déjà d'une démarche interprétative propre à la méthodologie, chaque interprétation dévoilant une perspective différente sur l'événement observé. C'est en ce sens que l'analyste conversationnel « constitue » un corpus dans la mesure où l'on ne saurait considérer que ce dernier pré-existe au travail du chercheur. C'est cette interrogation constante sur la fiabilité même des données observées qui a développé une volonté de précision passant par un attachement rigoureux aux conventions de transcription. Le champ d'analyse s'est étendu dans les années 1980 au support vidéo, avec les travaux de C. Goodwin ou de C. Heath par exemple qui montrent l'importance de la contribution non verbale de

voir Sacks, H., Schegloff, E. A., Jefferson, G. (1974) « A simplest systematics of turn-taking for conversation » in *Language* 50, p. 696-735

⁶³ Publication posthume des cours de H. Sacks en 1992 : *Lectures on Conversation* (2 Volumes), Oxford, Blackwell.

⁶⁴ Voir Drew, P., Heritage, J. (1992), *Talk at Work*, Cambridge University Press.

⁶⁵ Sur les analyses d'interactions dans le domaine médical, voir notamment: Heath, C. (1986) *Body Movement and Speech in Medical Interaction*, Cambridge University Press.

⁶⁶ Pour une définition rapide de l'AC en relation avec l'ethnométhodologie, je citerai E. Gülich et L. Mondada dans l'article intitulé « Analyse Conversationnelle » in *Lexicon des romanistischen Linguistik* (2001) : « depuis les débuts de l'AC, et en raison de son lien fort à l'ethnométhodologie, le *contexte* a toujours joué un rôle constitutif : les activités s'organisent en s'ajustant aux contingences du contexte, en même temps qu'elles en configurent les aspects pertinents (elles sont donc à la fois *context-shaped* et *context-renewing*). Conformément à cette conception, et contrairement à d'autres approches, la démarche AC ne consiste pas à caractériser d'emblée, de façon intuitive et a priori, le contexte où ont lieu les interactions, ni les caractéristiques des participants (telles que leur sexe, leur classe socio-professionnelles, leur âge, etc...) mais au contraire à traiter la caractérisation du contexte comme résultant d'une orientation démontrable des participants et comme étant donc un objet à décrire par l'analyse. ».

⁶⁷ « The detailed ways in which actual, naturally occurring social activities occur are subjectable into formal description (...) Sociology can be a natural observation science » H. Sacks, (1984) « Notes on Methodology », in *Structures of Social Action*, Cambridge University Press.

l'interaction, mettant l'accent sur ce que l'on a coutume d'appeler la « multimodalité », c'est-à-dire l'importance accordée aux gestes et aux regards notamment.

Le travail de recherche en Analyse Conversationnelle ne porte pas un intérêt spécifique au *discours sur* l'action (comme cela peut se pratiquer dans le cas des entretiens par exemple) mais à *l'action elle-même*, aux activités et aux procédés qui accompagnent le discours et qui, dans une certaine mesure, le façonnent. Le langage est dès lors envisagé comme pratique langagière, c'est-à-dire comme activité sociale.⁶⁸ E. Gülich et L. Mondada (2001) décrivent ainsi une approche *praxéologique* qui « ne considère pas les pratiques comme déterminées par des modèles normatifs qui leur seraient extérieurs mais comme s'organisant de façon endogène et localement située, en s'ajustant au contexte et aux contingences de l'action ». Ainsi, étudier l'ordre social tel qu'il est rendu observable dans des événements sociaux, et en particulier dans ses usages langagiers, telle est la démarche de l'Analyse Conversationnelle.

⁶⁸ Pour Sacks le langage est considéré comme constituant des activités sociales, et les locutions ou expressions quotidiennes et « ordinaires » sont autant d'objets sociaux : « Here are collection of social objects, including « I had a good breakfast » and « How are you » that persons assemble to do their activities », H. Sacks, *idem*.